



**EXTRAIT DU REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal**

Séance du 19 ~~juin 2025~~ **Publié le 27/06/2025**

Le Conseil Municipal, convoqué le 12 juin 2025, s'est réuni à l'hôtel de Ville de Besançon

Conseillers Municipaux en exercice : 55

Présidence de Mme Anne VIGNOT, Maire

Étaient présents :

Mme Elise AEBISCHER (à compter de la question n° 4), M. Hasni ALEM (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Anne BENEDETTO, M. Kevin BERTAGNOLI, Mme Pascale BILLEREY, M. Nicolas BODIN, M. François BOUSSO, Mme Nathalie BOUVET (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Claudine CAULET, Mme Aline CHASSAGNE, Mme Annaïck CHAUVET, Mme Julie CHETTOUH (à compter de la question n° 4 et jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 6), M. Laurent CROIZIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Benoît CYPRIANI (à compter de la question n° 4), M. Cyril DEVESA, Mme Marie ETEVENARD, M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Lorine GAGLILOLO, Mme Nadia GARNIER, M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 11 et à compter de la question n° 13 incluse), M. Olivier GRIMAITRE (à compter de la question n° 4), Mme Valérie HALLER (à compter de la question n° 4), M. Damien HUGUET (à compter de la question n° 6), M. Jean-Emmanuel LAFARGE, Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Christophe LIME, Mme Agnès MARTIN, Mme Carine MICHEL (à compter de la question n° 12), Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Yannick POUJET, M. Anthony POULIN, Mme Françoise PRESSE, Mme Karima ROCHDI (à compter de la question n° 6), M. Nathan SOURISSEAU, M. Gilles SPICHER, M. André TERZO, Mme Anne VIGNOT, Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse), Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse)

Secrétaire :

Mme Pascale BILLEREY

Étaient absents :

M. Hasni ALEM (à compter de la question n° 12), Mme Frédérique BAEHR, Mme Fabienne BRAUCHLI, M. Guillaume BAILLY (à compter de la question n° 69), Mme Nathalie BOUVET (à compter de la question n° 69), M. Laurent CROIZIER (à compter de la question n° 69), Mme Karine DENIS-LAMIT, M. Ludovic FAGAUT (à compter de la question n° 12), Mme Sadia GHARET, M. Olivier GRIMAITRE (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY, Mme Marie LAMBERT, M. Aurélien LAROPPE, Mme Myriam LEMERCIER (à compter de la question n° 69), M. Jamal Eddine LOUHKIAR, Mme Marie-Thérèse MICHEL, M. Saïd MECHAI, Mme Laurence MULOT (jusqu'à la question n° 5 incluse et à compter de la question n° 69), M. Jean-Hugues ROUX, Mme Juliette SORLIN, Mme Claude VARET, Mme Christine WERTHE (à compter de la question n° 69), Mme Marie ZEHAF

Procurations de vote :

Mme Elise AEBISCHER à M. Kevin BERTAGNOLI (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Frédérique BAEHR à Mme Pascale BILLEREY, Mme Fabienne BRAUCHLI à M. Nathan SOURISSEAU, Mme Julie CHETTOUH à M. Yannick POUJET (jusqu'à la question n° 3 incluse et à compter de la question n° 6), M. Sébastien COUDRY à M. Abdel GHEZALI (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Benoît CYPRIANI à Mme Lorine GAGLILOLO (jusqu'à la question n° 3 incluse), Mme Karine DENIS LAMIT à Mme Myriam LEMERCIER (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sadia GHARET à M. Christophe LIME, M. Abdel GHEZALI à M. Sébastien COUDRY (pour la question n° 12), Mme Valérie HALLER à Mme Annaïck CHAUVET (jusqu'à la question n° 3 incluse), M. Pierre-Charles HENRY à Mme Christine WERTHE (jusqu'à la question n° 68 incluse), M. Damien HUGUET à Mme Claudine CAULET (jusqu'à la question n° 5 incluse), Mme Marie LAMBERT à M. Ludovic FAGAUT (jusqu'à la question n° 11 incluse), M. Aurélien LAROPPE à M. François BOUSSO, M. Jamal-Eddine LOUHKIAR à Mme Anne VIGNOT, M. Saïd MECHAI à M. Guillaume BAILLY (jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Carine MICHEL à M. Nicolas BODIN (jusqu'à la question n° 11 incluse), Mme Marie-Thérèse MICHEL à M. Anthony POULIN, Mme Karima ROCHDI à Mme Agnès MARTIN (jusqu'à la question n° 5 incluse), M. Jean-Hugues ROUX à M. Gilles SPICHER, Mme Juliette SORLIN à Mme Sylvie WANLIN (jusqu'à la question n° 15 incluse) et à M. Sébastien COUDRY (à compter de la question n° 16), Mme Claude VARET à Mme Laurence MULOT (à compter de la question n° 6 et jusqu'à la question n° 68 incluse), Mme Sylvie WANLIN à M. Abdel GHEZALI (à compter de la question n° 16), Mme Marie ZEHAF à M. André TERZO

OBJET : 18 - Vital été 2025

Délibération n° 007964

18
Vital été 2025

Rapporteur : M. Abdel GHEZALI, Adjoint

	Date	Avis
Commission n°3	04/06/2025	Favorable unanime

Résumé :

Le présent rapport a pour objet le projet d'animation estivale Vital été

C'est à l'été 2003 que l'opération Vital'Été s'est déclinée pour la première fois, dans le but d'élargir l'offre d'animations tout public et entièrement gratuites dans les domaines culturels, artistiques, créatifs, scientifiques et sportifs, essentiellement à destination des personnes ne partant pas en vacances.

En 2024, l'opération, marquée par les Jeux Olympiques et Paralympiques de Paris, a accueilli presque 40 000 inscrits sur l'ensemble des sites d'animation. Le public bisontin a représenté 68,3 % des usagers, alors que les familles et jeunes de Grand Besançon Métropole ont représenté 24,5 % de la fréquentation totale.

Pour cette saison 2025, Vital'Été se déclinera sur le **Complexe Sportif Michel Vautrot - Site de la Malcombe** et sera coordonné par la Direction des Sports.

Comme en 2023 et 2024 et afin de s'adapter aux fortes chaleurs de plus en plus régulières depuis quelques années, le site de la Malcombe, ouvrira en matinée ainsi que sur la fin de l'après-midi.

Néanmoins, et afin de proposer une offre la plus large et diversifiée possible, d'autres espaces d'animations satellites resteront activés.

Vital'Été Chailluz sur le secteur des Grandes baraques, proposera des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement et les gestes éco-citoyens avec la mobilisation des directions municipales engagées sur ces sujets.

2 sites sportifs annexes demandant un environnement particulier seront également présents :

- **Vital'Nautique** proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron.
- **Vital'Equestre** avec l'Etrier Bisontin.

Vital'Été 2025 ouvrira du lundi 7 juillet au mercredi 27 août, soit plus de 7 semaines d'animations :

- Vital'été Malcombe : du lundi 7 juillet au mercredi 27 août de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h
- Vital'été Chailluz : du mardi 8 juillet au samedi 23 août de 14h00 à 18h30

Pour garantir le fonctionnement de Vital'Été, de nombreuses associations locales sont mobilisées (associations sportives, culturelles et d'éducation populaire et de quartier) en plus du personnel municipal. Ainsi, cette opération contribue également à renforcer le positionnement des structures locales comme acteurs du dynamisme et de la diversité des pratiques à Besançon.

Le règlement fixant les modalités de fonctionnement de l'opération et les engagements pris par l'ensemble des visiteurs est annexé à la présente délibération.

Organisation générale

Vital'Été 2025 s'organisera selon des modalités suivantes :

- **Les espaces sportifs** : ils sont organisés avec les éducateurs sportifs du mouvement sportif bisontin et la Direction des Sports.

Dont 2 sites sportifs annexes demandant un environnement particulier :

1. **Vital'Nautique** proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron se déroulera sur la nouvelle base Grande Heures Nature des Prés de Vaux
- 2.
3. **Vital'Equestre** avec l'Etrier Bisontin pour des balades en poneys ou chevaux se tiendra au centre équestre municipal situé sur la commune d'Ecole Valentin.

- L'espace «Pitchouns» (parents-enfants 0-6 ans), animés par les Francas du Doubs.
- L'espace «Arts & Création» (+ de 6 ans) animé par les Francas du Doubs.

Ces deux espaces fonctionneront du lundi 7 juillet au vendredi 22 août.

- **Les animations « Sciences & Environnement »**, coordonnées par la Mission Développement durable (MDD), à caractère ludique permettront d'aborder les enjeux environnementaux et de découvrir les richesses de la nature, par le biais de jeux, d'expériences, de techniques d'observations et d'échanges. À la Malcombe, elles se tiendront certains jours dans différents espaces de Vital'été, en coopération avec leurs coordonnateurs. Les animations portées ou coordonnées par la MDD seront principalement déployées du 8 juillet au 31 août 2024 sur le site du hameau des Grandes Baraques à Chailluz, en lien avec la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts. La mutualisation des forces vives mise en place cette année 2024 avec la Direction de la Biodiversité et des Espaces Verts permettra le maintien de l'ouverture du site de Chailluz (Hameau des Grandes Baraques) sur le mois d'août.
- **L'espace « santé »** proposé par la Direction Santé Publique et ses partenaires composé de plusieurs ateliers ludiques et interactifs. Cet espace fonctionnera du 7 au 25 juillet 2025 puis du 25 août au 27 août 2025.
- **L'espace « Cultures Urbaines »**, coordonné par l'ASEP autour des activités urbaines sportives, artistiques et culturelles du 26 juillet au 11 août. Action menée dans le cadre de la convention ASEP/Cultures Urbaines (Directions Sports, Vie des Quartiers et de l'Action Culturelle).
- **L'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire »** proposé par la Direction Patrimoine Historique pour la troisième fois cet été du 08 au 31 juillet et du 1 au 28 août. L'espace proposera plusieurs ateliers créatifs et ludiques (en 2 et en 3D), ainsi que des jeux de société, permettant d'appréhender différemment le patrimoine de la ville et l'histoire des sports à Besançon.
- **L'action Fête Forêt'N au Hameau des Grandes Baraques à Chailluz** coordonnée par la Direction Biodiversité Espaces Verts depuis 2011, vient compléter l'offre d'animation. Situé dans les jardins de la Petite Ecole dans la Forêt elle propose une approche environnementale autour de la connaissance du milieu forestier. Ouverture du mardi 8 juillet au samedi 23 août du mardi au samedi de 14h à 18h30.

Pour cet été 2025 et comme c'est le cas depuis 2022, l'offre de Vital'Été sera disponible dans son intégralité depuis l'application smartphone gratuite Sport à Besançon, ainsi que sur le site web besancon.fr

Déclinaison Budgétaire

Vital'Été dans sa dimension transversale impliquant de multiples directions de la Ville comprend des dépenses dont les crédits sont issus de l'ensemble de ces secteurs selon la déclinaison suivante :

- Espaces Sportifs (90,05 K€)

Pour permettre la mise en œuvre des espaces sportifs tout au long de l'été, la Direction des Sports procède, au versement de subventions au profit des associations en charge de l'animation des espaces.

Dans un premier temps, il est proposé l'attribution des subventions présentées ci-dessous pour les associations ayant déjà confirmées leur participation à Vital'Été 2025. Les montants prennent en compte le temps de présence prévisionnel de chacune des structures associatives :

Olympique de Besançon	1 100 €
-----------------------	---------

Amicale Cycliste Bisontine	1 300 €
Sporting Futsal Besançon	1 700 €
Besançon Volley Ball	800 €
BMX Besançon	1 250 €
Indépendante Comtoise	550 €
SNB Canoë-Kayak	2 800 €
Tour, prends garde	1 500 €
Pétanque Franc-comtoise	550 €
BRC Escrime	200 €
Local Boxe Club	1 300 €
Besançon Floorball	650 €
O'Team Besançon	900 €
Le soleil brille pour tout le monde	450 €

La somme totale, soit 15 050 €, sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

La programmation de Vital'été 2025 n'étant pas encore totalement figée, d'autres associations peuvent encore compléter le programme. Aussi, un second rapport sera présenté à l'issue de l'opération Vital'Été afin, de compléter la subvention allouée aux associations ci-dessous si besoin au regard des actions menées mais aussi d'accorder une subvention aux associations qui auraient rejoint le programme de Vital'Été 2025.

Par ailleurs, la direction des sports mobilise des crédits d'exploitation afin de procéder :

- au recrutement d'animateurs vacataires pour l'encadrement du public : 60 000 €
- à l'achat de matériel et des fournitures indispensables à l'action : 15 000 €.

Enfin, ces volumes financiers n'intègrent pas la valorisation de la mobilisation des personnels permanents (Educateurs sportifs, ATSAM...).

- Espace « Arts & Création » (23 K€)

Cet espace est animé par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de concession de service public (CSP) 2021-2025.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part de la subvention Ville CSP = 23 000 €

- Espace «Santé» (6 600 €)

La Direction de la Santé Publique qui coordonne cet espace mobilise les moyens suivants (en plus de la mobilisation des personnels permanents de la Direction) :

- recrutement de 2 « jobs d'été » 5 100 €
- prestations 1 500 €

- Espace « Pitchouns » (21 K€)

Cet espace, consacré aux enfants (petits et tout-petits âgés de 0 à 6 ans) et à leurs parents, est animé par les Francas du Doubs, dans le cadre du contrat de concession de service public (CSP) 2021-2025.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- = 21 000 € Part de la subvention Ville CSP

- Animations « Sciences & Environnement » (13 900 €)

Coordonnées et animées par la Mission Développement durable, celles-ci sont dispensées par des intervenants issus des directions de la Ville, de GBM, et du SYBERT. Pour assurer leur diversité, elles mobilisent également différents intervenants associatifs et prestataires, via un conventionnement ou par des prestations.

- Part de la subvention Ville - Convention 2025 avec la LPO (site Malcombe)	1 800 €
- Prestations	7 000 €
* dont site Malcombe	4 660 €
* dont site Hameau des Grandes Baraques à Chailluz	2 340 €
- recrutement de 2 « jobs d'été »	5 100 €

- Espace Besançon, Ville d'art et d'histoire (8 110 €)

Coordonné par la Direction Patrimoine Historique, l'espace « Besançon, ville d'art et d'histoire » sera animé par trois intervenants pour assurer la mise en œuvre des ateliers plastiques et accompagner les jeunes - et les familles - dans leurs réalisations.

- Matériel	110 €
- Recrutement de 3 « jobs d'été »	8 000 €

- Espace «Cultures Urbaines» (13 K€)

Cet espace est animé par le centre social ASEP dans le cadre de la convention Ville (Directions des Sports, de l'Action culturelle et de la Vie des quartiers) / ASEP.

- ASEP Cras-Chaprais	13 000 €
----------------------	----------

Cette subvention est financée par 3 directions municipales selon la ventilation suivante :

- Direction des Sports	5 000 €
- Direction Vie des Quartiers	5 000 €
- Direction Action Culturelle	3 000 €

La dépense totale de 13 000 € sera imputée sur les crédits existants de la ligne 65.30.65748.0022111.20300.

- VITAL ETE CHAILLUZ Hameau des Grandes Baraques (7,9 K€)

Coordonné par la Direction Biodiversité Espaces Verts et la MDD, cet espace de découverte du vivant sera ouvert au public familial durant 7 semaines.

Le site est ouvert aux usagers de façon libre, sans inscription les après-midi du mardi au samedi. Il est animé par un CDD de 2 mois (renfort estival DBEV) sous la tutelle des agents de la DBEV et la MDD. L'objectif de cette offre vise à apprendre en s'amusant autour de jeux grandeur nature. Des jeux en autonomie, des activités de plein air.

Viennent compléter également un programme d'ateliers et d'animations, des rendez-vous visibles et sur inscriptions sur l'application « Vital Sport ». Programme mené et tourné autour :

- Des animations aux thématiques Education à l'environnement et de découvertes de la faune/flore dispensées par les agents de la Ville (La Petite Ecole dans la Forêt)
- Des ateliers autour des gestes éco citoyens dispensés par les agents de la MDD
- De la participation d'autres Directions partenaires (Bilbliobus)
- Pour renforcer l'offre et la diversifier, la DBEV mobilise également des prestataires

Ouverture du mardi 8 juillet au samedi 23 août du mardi au samedi de 14h à 18h30

- Prestations	7 900 €
- Renfort saisonnier CDD 2 mois	

- Dispositif A Tire d'aile (5,5 K€)

Durant l'été, des jeunes âgés de 14 à 25 ans seront mobilisés sur Vital'Été afin de contribuer à la mise en œuvre des différents espaces d'animation via le dispositif « À Tire d'Aile » (ATA). 5 à 6 jeunes par semaine seront mobilisés pour appuyer les directions municipales et les partenaires associatifs présents.

Son financement est supporté par la Direction Vie des Quartiers de la manière suivante :

- Part du budget prévisionnel de fonctionnement = 5 500 €

Le budget prévisionnel, hors valorisation des moyens permanents (humains et techniques) mobilisés, de l'opération Vital'Été 2025 s'élève à **189 060 €** ventilés de la manière suivante :

- 95 050 € Direction des Sports
- 54 500 € Direction Vie des Quartiers
- 13 900 € Mission Développement Durable
- 3 000 € Direction de l'Action Culturelle
- 6 600 € Direction Santé Publique
- 7 900 € Direction Biodiversité Espaces Verts
- 8 110 € Direction Patrimoine Historique

La Ville prend en charge les dépenses par mobilisation de ses moyens permanents et sur les crédits inscrits au BP 2025 de la Directions des Sports, Direction Vie des Quartiers, Mission Développement Durable, Direction Santé Publique, Direction de l'Action Culturelle, Direction Biodiversité Espaces Verts, Direction Patrimoine Historique.

Pour cette opération, la Ville a sollicité un soutien financier auprès de la Communauté Urbaine Grand Besançon Métropole et des services de l'État.

Soutien financier de la Ville de Besançon :

Nom de la structure	Montant 2022	Montant 2023	Montant 2024	Montant prévisionnel 2025
ASEP	13 000	13 000	13 000	13 000
OB	2 500	450	1 100	1 100
ACB	1 200	1 550	1 850	1 300
Sporting Futsal	1 850	1 750	1 500	1 700
BVB	-	500	2 400	800
BMX	1 000	1 300	950	1 250
Indépendante Comtoise	300	300	550	550
SNB Canoé	2 300	2 700	3 000	2 800
Tour Prends Garde	-	-	-	1 500
Pétanque Franc Comtoise	300	400	550	550
BRC Escrime	-	-	150	200
Local Boxe Club	-	1 450	-	1 300
Besançon Floorball	-	-	300	650
O' Team Besançon	360	400	-	900
Soleil Brille pour Tout le Monde	360	450	-	450

M. Damien HUGUET (1), conseiller intéressé, ne prend part ni au débat, ni au vote.

A l'unanimité, le Conseil Municipal :

- approuve le principe de la mise en œuvre de Vital'été 2025,
- approuve le règlement de Vital'Été 2025, annexé à la présente délibération,
- attribue les subventions aux associations mobilisées dans la mise en œuvre d'actions dans le cadre de Vital'été 2025, pour un montant total de 28 850 € réparti comme suit :

•	ASEP	13 000 €
•	Olympique de Besançon	1 100 €
•	Amicale Cycliste Bisontine	1 300 €
•	Sporting Futsal Besançon	1 700 €
•	Besançon Volley Ball	800 €
•	BMX Besançon	1 250 €

•	Indépendante Comtoise	550 €
•	SNB Canoë-Kayak	2 800 €
•	Tour, prends garde	1 500 €
•	Pétanque Franc-comtoise	550 €
•	BRC Escrime	200 €
•	Local Boxe Club	1 300 €
•	Besançon Floorball	650 €
•	O'Team Besançon	900 €
•	Le soleil brille pour tout le monde	450 €

Rapport adopté à l'unanimité

Pour : 51

Contre : 0

Abstention*: 0

Conseiller intéressé : 1

*Le sens du vote des élus ne prenant pas part au vote est considéré comme une abstention.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal administratif de Besançon dans les deux mois suivant sa publicité.

La Secrétaire de séance,

Pour extrait conforme,
La Maire,




Pascale BILLEREY
Conseillère Municipale Déléguée

Anne VIGNOT

VITAL'ETE 2025 REGLEMENT INTERIEUR

PREAMBULE

L'opération Vital'Été est un espace gratuit de loisirs ouvert au public au cours de la période estivale.

Le dispositif est ouvert à tous : familles, adultes, adolescents, enfants, personnes en situation de handicap. Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents.

En fréquentant cette opération, les visiteurs s'engagent à se conformer au présent règlement.

Article 1 – Période d'exploitation

L'opération Vital'Été est ouverte chaque semaine du lundi au samedi, hors jours fériés du lundi 7 juillet au mercredi 27 août 2025.

Article 2 – Sites d'animation

Pour cette saison 2025, Vital'Été se déroulera sur le site historique du Complexe Sportif Michel Vautrot

D'autres espaces d'animations satellites seront activés :

- en forêt de Chailluz, le secteur des Grandes baraques, proposera des ateliers centrés sur la biodiversité, les sciences et l'environnement.
- Vital'Nautique proposé par le SNB Canoë Kayak et SNB Aviron.
- Vital'Équestre avec l'Etrier Bisontin.

Vital'Été ouvrira selon les modalités suivantes :

- Vital'été Malcombe, du lundi 7 juillet au mercredi 27 août de 9h30 à 12h30 et de 16h à 19h (hors jours fériés)
- Vital'été Chailluz, du mardi 8 juillet au samedi 23 août de 14h à 19h (hors jours fériés)

Article 3 – Conditions de participation

La participation aux animations se fait selon deux modalités :

- sur réservation préalable :
 - o depuis l'application smartphone « Sport à Besançon »
 - o sur le portail web dédié accessible depuis www.besancon.fr
- en libre accès sur le site en fonction des places disponibles.

Les participants sont pris en charge par petits groupes et sont placés sous la responsabilité de l'éducateur pendant le fonctionnement de l'atelier. Les participants s'engagent à respecter

scrupuleusement les consignes de l'éducateur. Des équipements de sécurité comme le casque ou diverses protections sont obligatoires sur certaines activités.

De même, les participants s'engagent à venir avec une tenue de sport adapté à la pratique sportive.

Ils peuvent se voir refuser l'accès aux activités s'ils ne respectent pas ces critères.

Les enfants de moins de 8 ans doivent obligatoirement être accompagnés de leurs parents ou d'un adulte responsable.

La Ville n'est pas chargée d'assurer la garde des enfants ni d'organiser les déplacements d'un atelier à l'autre. De même, la ville n'est pas tenue de maintenir sur le site les visiteurs qui désireraient quitter Vital'été.

Toute sortie est libre, sous la responsabilité individuelle des participants.

Les accompagnants observateurs devront rester à l'écart de l'atelier, et ne devront pas gêner le bon déroulement de l'activité.

L'accueil des groupes n'est possible que sur réservation préalable, au plus tard une semaine avant, et selon les places disponibles. Cette réservation s'effectue par téléphone sur la base du numéro suivant : 06 87 75 76 94

Article 4 – Matériel

Le matériel nécessaire aux ateliers sera mis à disposition par l'organisation. Ce matériel fera l'objet d'une vérification régulière et devra être rendu en l'état au responsable de l'activité.

Article 5 – Utilisation des locaux

Les utilisateurs des installations doivent veiller à maintenir les sites d'animation propres et se conformer aux instructions données par les animateurs, respecter les prescriptions et interdictions affichées sur les installations.

Ils sont tenus de faire un usage des lieux et des installations conforme à leur destination et de s'abstenir de toute pratique pouvant détériorer l'équipement ou l'espace d'animation.

Les utilisateurs doivent respecter le règlement intérieur de chacune des installations aménagées pour l'action Vital'été.

Article 6 – Dégradations

Les utilisateurs des installations sont pécuniairement responsables des dégradations qu'ils causent aux installations et aménagements existant sur le site, ainsi que des dommages qu'ils occasionnent aux tiers.

Tout dommage ou dégât ainsi occasionné est réparé par la Ville aux frais des auteurs de l'acte, sans préjudice des poursuites pénales qui pourraient être engagées à leur encontre.

Les représentants légaux des enfants sont responsables des dégâts que ceux-ci pourraient occasionner.

Article 7 – Habilitation du personnel

Le personnel municipal participant à l'organisation de l'opération Vital'Eté est habilité à prendre toute mesure qui pourrait s'avérer nécessaire pour des motifs de sécurité ou nécessité de service.

Toute personne qui par son comportement trouble l'ordre ou le fonctionnement des diverses installations et activités peut être immédiatement expulsée, au besoin sur réquisition des forces de l'ordre.

Article 8 – Aptitudes physiques – Assurances – Droits à l’image

Toute personne participant aux activités est supposée ne présenter aucune contre-indication à la pratique d’activités physiques et sportives.

Elle est réputée être assurée à titre personnel pour les dommages qu’elle subirait et en responsabilité civile pour les dommages qu’elle causerait aux tiers.

Elle accepte également que son image puisse être utilisée à des fins de promotion des opérations d’animation mises en œuvre par la Ville de Besançon.

Article 9 – Données personnelles - Règlement Général de Protection des Données (RGPD)

Vos données : nom, prénom, code postal, mail, dates de naissance sont enregistrées dans un fichier informatisé par la collectivité. Elles sont destinées aux personnes en charge de la gestion des activités afin de vous informer et de vous consulter sur les activités de Vital’été. Vos données décrites ci-dessus seront utilisées et conservées pendant la durée des statistiques (3 ans) dans le respect de la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978 modifiée. Vous disposez d’un droit d’interrogation, d’accès, de rectification, d’effacement, d’opposition pour motifs légitimes. Ces droits peuvent être exercés sous réserve de la production d’un justificatif d’identité valide, en contactant le Délégué à la Protection des Données de la Ville de Besançon à l’adresse dpo@grandbesancon.fr ou par courrier à Grand Besançon - DPO, 4 rue Gabriel Plançon, 25000 BESANCON.

Article 10 – Responsabilité de la Ville de Besançon

La responsabilité de la Ville de Besançon ne saurait être engagée pour des vols, pertes et destruction d’objets appartenant aux utilisateurs de l’animation Vital’Eté.

Il est recommandé de ne porter sur soi ni somme d’argent, ni objet de valeur.

Article 11 – Application du règlement

La Maire sera chargée de l’exécution du présent règlement.

« Approuvé par délibération du Conseil municipal de la commune de Besançon en date du 19 juin 2025 »

*Pour la Maire,
Par délégation,
L’Adjoint délégué aux
Sports et équipements sportifs,*

*Abdel GHEZALI
1er Adjoint*